

Les citoyens éclairés
16 impasse Marcel Cerdan
56600 Lanester

Mr Dechavanne
Defenseur des droits

Ref 16-008901

Lanester le 21 août 2016

Monsieur le défenseur des droits,

Nous vous adressons ci-joint des documents à joindre à notre dossier déjà enregistré chez vous

- Le droit de réponse adressé au journal « le télégramme » suite à l'article paru en page 1 et 3 de Mme Limantour le 22 juillet 2016 ; aucune parution ni réponse à ce jour.
- Le courrier en recommandé adressé à Mr Monloubou, directeur d'enedis,
- Le dernier communiqué de presse adressé aux journaux locaux, articles non encore parus.

Monsieur Dechavanne, voulez-vous entendre la colère et le désarroi de tous ces français qui sont bafoués jour après jour par un gouvernement qui ne veut plus les entendre, et les élus qui se trouvent en portafaux à prendre des délibérations de protection de leur population, contre l'état même qui a voté cette loi de transition énergétique...

L'anses a fait paraître le 8 juillet un rapport sur l'impact des ondes électromagnétiques sur la santé, et particulièrement des enfants. Le wifi est désormais interdit pour les lieux d'accueil des – de 3 ans depuis février 2015. Un autre rapport vient de dévoiler que les DAS des téléphones portables sont faussées et beaucoup plus élevées, puisque le contact corporel n'avait pas été pris en compte. Un décret pour la protection professionnelle de la population sur les ondes électromagnétiques vient de paraître le 3 août 2016. Une étude américaine développée dans le cadre du NTP (national toxicology program) sur l'étude de groupes de rats durant 3 ans vérifie et prouve les effets de l'exposition à long terme aux ondes électromagnétiques «il s'agit donc de résultats très importants qui confirment des travaux récemment publiés sur la cancérogénicité et qui sont en cohérence avec les résultats des études épidémiologiques » fin mai 2016.

Les compteurs linky utilisent non seulement le CPL (courant porteur en ligne) (voir la thèse de doctorat de Mr Amilcar Mescco) dans toute l'installation domestique 24/24h même disjoncteur coupé et agresse de façon permanente le système neurologique ; et utilise, du concentrateur au terminaux enedis, le réseau GPRS des téléphones portables. Chaque jour des poseurs installent de force ces compteurs qui ont déjà enclenché des pathologies chez certains, étant donné les témoignages de maux de tête, acouphènes, larsene, palpitations, brulûres, fatigue, que nous relevons.

De nombreux appareils ont grillé (laves linge, cafetière, ordinateurs, moteur porte de garage, panneaux solaires, prises), preuve que les 6300 hz/7400hz du G1 injectés sur nos installations domestiques prévues pour 1000 hz maximum sont une folie meurtrière.

Et encore plus de laisser installer ces appareils dont les dommages, corporels ou matériels, ne sont plus pris en charge par nos compagnies d'assurance depuis 2003. Il y a eu déjà de nombreux incendies déclenchés par les compteurs linky (ici Kerfichant/lorient 28 avril 2016 ; le restaurant le 100 bornes en Normandie ou le compteur a explosé !) Faut-il attendre qu'il y ait des morts pour réagir ??

Nous demandons un moratoire, comme l'a fait déjà la Ligue des Droits de l'Homme, et que cessent les poses de compteurs, tant que nous n'avons pas eu le résultat de l'ANSES (qui devait sortir fin juillet), et que soient réalisées de véritables études sur l'impact de ces ondes sur notre santé, et notre sécurité.

Nous demandons que soit baissé le taux d'ondes autorisé en France (41 et 61 volt/mètre contre 0.6 volt mètre préconisé par le conseil de l'Europe !) qui est le plus élevé de l'Europe.

Faites entendre notre voix, la voix des citoyens qui souhaitent une France de paix, de partage, de respect, et dont la préoccupation première de l'état, selon la constitution, devrait être la protection de la population.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Défenseur des droits, à l'expression de nos salutations citoyennes.

La présidente,

Danièle Bovin